



COMMUNICATION AUX MEDIAS

FOOTBALL - SUISSE

LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS) REJETTE LES APPELS DE YVERDON SPORT SA ET DU FC RAPPERSWIL-JONA

Lausanne, 12 juin 2020 - Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a décidé de rejeter les appels déposés par le Yverdon Sport SA et le FC Rapperswil-Jona 1928 AG contre la décision rendue par l'Association suisse de football (ASF) le 30 avril 2020. Les deux clubs contestaient la décision du comité central de l'ASF d'annuler tous les championnats et coupes de la saison 2019/2020, exceptés la Raiffeisen Super League, la Brack.ch Challenge League et l'Helvetia Coupe Suisse, et de ne pas établir de classements officiels pour ces championnats.

Yverdon Sport SA et le FC Rapperswil-Jona, clubs appartenant à la Cerutti il Caffè Promotion League, ont saisi le TAS en date du 11 mai 2020. Yverdon Sport SA a demandé que le TAS ordonne sa promotion en Challenge League, subsidiairement la reprise du championnat tandis que le FC Rapperswil-Jona a demandé la reprise du championnat à compter du 8 juin 2020.

Les deux appels ont été consolidés et le TAS a mis en œuvre une procédure accélérée afin de pouvoir statuer dans les plus brefs délais. La Formation du TAS en charge de ces affaires a tenu une audience en présence des parties le 11 juin 2020 à Lausanne.

Les arbitres du TAS ont considéré que le comité central de l'ASF était compétent pour prendre la décision contestée. Ils ont estimé que, au vu des mesures prononcées le 29 avril 2020 par le Conseil fédéral dans son Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus et au vu de la situation sanitaire à cette date, l'ASF n'avait ni violé ses règlements, ni agi de manière arbitraire en ordonnant à ce moment-là l'annulation du championnat de Promotion League et en décidant qu'il n'y aurait ni promotion, ni relégation.

Les motifs de la sentence du TAS seront notifiés aux parties dans les prochaines semaines.